



Le travail des enfants

© UNICEF / AFGA2011-00092 / Aziz Frouitan



Aujourd'hui, dans les pays en développement, beaucoup trop d'enfants **travaillent encore** (à la maison, dans les champs, dans les usines).

En 2013, on estime que **168 millions d'enfants travaillent dans le monde**.

POURQUOI LES ENFANTS TRAVAILLENT-ILS ?

Dans certaines familles très **pauvres**, les enfants doivent travailler pour assurer la survie de leur famille. Le niveau d'alphabétisation des parents détermine considérablement le choix de faire travailler ou scolariser leurs enfants.

Beaucoup d'enfants sont aussi réduits à **l'esclavage, recrutés de force**, victimes de la **traite**, obligés de participer à des activités illégales ou dangereuses pour leur vie : ils sont **exploités**.

Il faut bien faire la différence entre les **pires formes d'exploitation des enfants par le travail** (parmi lesquels les enfants effectuant des travaux dangereux sont 85 millions) et les situations où les enfants travaillent pour assurer la survie de leur famille (qui représentent 100 millions d'enfants dans le monde).

LE TRAVAIL DES ENFANTS EST-IL PERMIS ?

Idéalement, les enfants ne doivent pas travailler.

Si les enfants travaillent pour aider leur famille, **leur travail ne doit pas être dangereux** pour leur vie et leur santé et ils doivent pouvoir **aller à l'école** malgré tout.

QUE DIT LA CIDE ?

Chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement qui le **protège** de la maltraitance et de l'exploitation et a le droit **de ne pas travailler**.

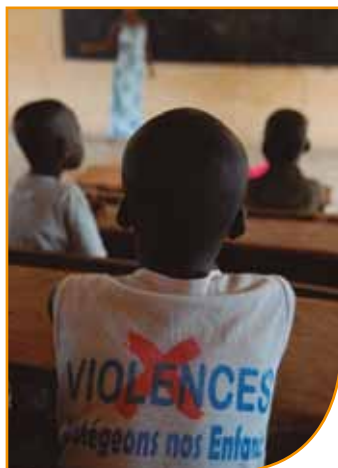
C'est le **droit à la protection** auquel tous les enfants ont droit et c'est l'un des droits de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : les enfants ont le droit de grandir dans un cadre qui leur garantit la protection (art. 19, 22, 32 à 35, 39 et 40).

QUE FAIT L'UNICEF POUR AIDER LES ENFANTS QUI TRAVAILLENT ?

L'Unicef défend le droit des enfants partout dans le monde **d'être protégé et d'avoir accès aux services de base** (l'éducation notamment).

L'Unicef sensibilise les familles pour éviter d'envoyer les enfants au travail et propose des alternatives (compensations financières ; transfert d'argent aux ménages les plus vulnérables, etc.).

L'Unicef n'interdit pas le travail des enfants s'il est indispensable à la survie de la famille, et dès lors qu'il n'est pas dangereux pour la santé des enfants et que les enfants peuvent continuer d'aller à l'école.



LEXIQUE

Discrimination n.f. Différence de traitement qui nuit à autrui sur une base non justifiée.

Alphabétisation n.f. Savoir lire et écrire.

Alternative n.f. Choix entre plusieurs solutions pour une situation donnée.

Compensation n.f. Contrepartie.

Esclavage n.m. Fait de vivre privé de libertés, en servitude, d'être forcé à faire un travail.

Exploitation n.f. Fait de profiter d'une personne, de son travail.

Illégal adj. Contraire à la loi, interdit.

Maltraitance n.f. Fait de traiter avec violence, brutalité.

Recruté adj. Engagé, embauché.

Service de base n.m. Besoin essentiel que le service (l'école, le centre de santé, l'eau potable, etc.) vient satisfaire.

Sida n.m. Acronyme de « syndrome d'immunodéficience acquise ». Une personne souffrant du sida est une personne infectée par le VIH qui a déclaré la maladie. Cette dernière détruit les défenses immunitaires de l'organisme qui est exposé à différentes maladies appelées maladies opportunistes.

Survie n.f. Fait de rester en vie, d'échapper à la mort.

Traite n.f. Commerce des êtres humains, trafic de personnes que l'on force à travailler.